



Le lanceur d'alerte et journaliste Boris Bertolt se retrouve au cœur d'une affaire judiciaire tendue, avec la menace imminente d'être traîné en justice pour diffamation publique par l'avocat de Achille Zogo Andela, Me Hakim Chergui. Dans une mise en demeure préalable à une plainte pour diffamation publique, Me Chergui somme Boris Bertolt de retirer les publications mensongères le concernant et de publier un démenti officiel dans les 24 heures, sous peine de poursuites judiciaires.

Objet : mise en demeure préalable à une plainte pour diffamation publique

Nos références : bn/skb/mk/ahc

Monsieur,

Je vous écris en ma qualité de conseil de Monsieur Achille ZOGO ANDELA, lequel me communique un texte que vous avez diffusé, en date du 18 courant, dans l'espace public en le mettant en cause.

Ce texte, titré MARTIN SAVOM MENACE DE FAIRE DISPARAIRE SON CO-DETENU A KONDENGUI ZOGO ANDELA, QU'IL ACCUSE D'ETRE LA TAUPE, est libre d'accès et fait l'objet d'une importante diffusion à l'international.

Je vous mets présentement en demeure de procéder à la cessation de cette diffusion et à son retrait, sur tous les sites Internet à qui vous l'avez transmis, sous 24 (vingt-quatre) heures.

Je vous mets également en demeure de publier sur les mêmes canaux et dans le même délai, un démenti officiel.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'intégralité des faits et gestes, ainsi que propos, figurant dans votre texte sont faux, controuvés et parfaitement mensongers.

Il est ainsi de notoriété publique que M. ZOGO ANDELA, toujours légalement présumé innocent, n'a jamais eu de conflits, depuis le début de son incarcération, avec des codétenus.

Dès lors, l'intention de nuire à son image et à sa réputation étant manifeste, je vous prie de considérer la présente comme une mise en demeure de nature à faire courir tous délais, intérêts et autres conséquences que la Loi –

particulièrement l'article 1153 du Code civil – et les Tribunaux attachent aux mises en demeure.

Je vous indique, qu'en cas d'inertie ou de refus de votre part, j'ai d'ores et déjà reçu mandat afin d'actionner toutes les voies de droit ouvertes, en France et au Cameroun.

Il va sans dire, conformément à mes obligations déontologiques, que vous pouvez transmettre mes coordonnées à celui de mes Confrères en charge de la défense de vos intérêts ou lui transmettre les miennes.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mon exacte considération.